

Madame, Monsieur

Comme suite aux annonces du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur, les mesures d'organisation suivantes sont mises en œuvre jusqu'à nouvel ordre :

1) la quasi intégralité des agents seront autorisés, dès que le feu vert leur aura été donné par leur chef d'unité en liaison avec la Direction, à rejoindre leur domicile et se conformer aux consignes de limitation de déplacements applicables à compter de ce jour 12h.

Ils devront toutefois obligatoirement fournir à leur chef d'unité leurs coordonnées personnelles (téléphone fixe, portable, adresse mail), dès lors qu'ils sont susceptibles d'être réquisitionnés à tout moment.

2) seules les missions essentielles à la continuité de l'État et à la survie des entreprises seront maintenues

Un recensement précis (et limité au strict nécessaire) de ces missions et des cadres et agents devant les exercer est en cours de validation avec les chefs d'unité.

Les cadres et agents concernés seront destinataires d'une attestation nominative leur permettant de se rendre au travail.

Lorsque ce sera possible, une rotation des agents maintenus au travail sera organisée par leur chef de service.

Dans la mesure des moyens disponibles, ceux qui pourront être équipés d'un ordinateur portable configuré pour le télétravail le seront (opération étalée sur plusieurs jours) et pourront ainsi remplir leur mission depuis leur domicile.

3) un point régulier de la situation et de ses évolutions sera fait par audio-conférence avec les chefs d'unités et les représentants des personnels.

D'ores et déjà, je souhaite rendre hommage au professionnalisme et au sens du devoir de chacune et chacun d'entre vous, que j'ai pu constater ces derniers jours malgré le stress ambiant, et qui fait une fois de plus honneur à notre maison.

JF ODRU